

REGLEMENT 2026

CHALLENGE VTT ARDENNES

Le Challenge VTT Ardennes regroupe des clubs et associations sportives dans un objectif commun : promouvoir et développer les compétitions de VTT tout public dans les Ardennes.

Ces clubs et associations sont soutenus par plusieurs partenaires pour organiser un Challenge composé de sept épreuves en 2026.

Tout compétiteur qui prend part à une compétition est censé connaître le présent règlement.

Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

CALENDRIER : Le Challenge VTT Ardennes se déroule sur 7 manches.

- 1) Dimanche 3 mai => VENDRESSE (par VC Vouziers)
- 2) Dimanche 31 mai => Fort des AYVELLES (par USC Nouvion)
- 3) Dimanche 7 juin => LA CHAPELLE (par Sedan SC)
- 4) Samedi 5 septembre => SIGNY L'ABBAYE (par AS collège Signy)
- 5) Samedi 19 septembre => NOUZONVILLE (Cyclos Nouzonville)
- 6) Dimanche 27 septembre => GIVET (Ardenn'Pointe / CFR Endurance)
- 7) Dimanche 12 octobre => 3H ARREUX (par Famille Rurale)

ARTICLE 1 : CATEGORIES :

C'est l'âge obtenu en 2026 qui compte pour l'affectation des catégories.

U7 – (Pré Licenciés H/F 5-6 ans) 2021 à 2020
U11 – (Pupilles H/F 9-10 ans) 2017/2016
U15 – (Minimes H/F 13-14 ans) 2013/2012

U9 – (Poussins H/F 7-8 ans) 2019/2018
U13 – (Benjamins H/F 11-12 ans) 2015/2014
U17 – (Cadets H/F 15-16 ans) 2011/2010

U19 – (Juniors H 17-18 ans) 2009/2008
Seniors – (23-34 ans) 1992 à 2003
M40 – (40-49 ans) 1977 à 1986
M60 – (60ans et +) 1966 et avant

U23 – (Espoirs 19-22 ans) 2007 à 2004
M35 – (35-39 ans) 1987 à 1991
M50 – (50-59 ans) 1967 à 1976
Dames – (17 ans et +) 2009 et avant

TANDEM – (17 ans et +) 2009 et avant

VAE – (Vélo à Assistance Electrique H/F) *

* : VAE uniquement possible dans la course adulte. Les VAE ne doivent pas être débridés.

ARTICLE 2 : LICENCE et CERTIFICAT MEDICAL :

Les manches du Challenge sont ouvertes aux coureurs licenciés (**FFC / UFOLEP / FSGT / FFTri uniquement**) ainsi qu'aux autres participants sur présentation d'un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique du Sport ou du Cyclisme en Compétition** ».

La licence ou le certificat médical devra être joint(e) à votre pré-inscription via internet OU donné(e) (sans possibilité de le reprendre) le Jour J lors du retrait de votre plaque.

ARTICLE 3 : TARIFS et INSCRIPTIONS :

- **Jeunes : U7 à U17 (Pré Licenciés à Cadets)** les droits d'engagements sont de **5€** pour tous.
- **Adultes : Toutes les catégories à partir de U19** les droits d'engagements sont de **12 €** pour tous.
- **Les Pré-Inscriptions** se feront uniquement sur le site « ledossard.com » pour chaque manche jusque 23h59 l'avant-veille de course. Elles sont fortement recommandées.
AVANTAGES :
 - Une boisson ou une collation vous sera offerte pour l'après-course ;
 - Une position avantageuse sur la ligne de départ (également selon Général).
- **Les Inscriptions sur place** seront possibles avec supplément (1€/jeune et 2€/adulte).
INCONVENIENTS :
 - Plus cher.
 - Une position désavantageuse sur la ligne (derrière tous les Préinscrits).

ARTICLE 4 : COURSES (DISTANCE / TEMPS) :

Les manches du Challenge sont des épreuves de cross-country. Les temps de courses conseillés sont définis ci-dessous.

Suivant le temps du 1^{er} tour, le commissaire à l'arrivée annoncera lors du 2^e passage le nombre de tours restants. (Start loop exclu)

JEUNES - Course 1 : U7 et U9 => 7 min et 10min +/- 2min

JEUNES - Course 2 : U11 et U13 => 15 min et 20min +/- 5min

JEUNES - Course 3 : U15 et U17 => 30 min et 40min +/- 5min

ADULTES : Toutes les autres catégories => 1H20 +/- 10min

Pour les manches sous forme d'endurance :

- La course JEUNE pourra durer 1h (tous ensemble) ou respecter le format des 3 courses ci-dessus.
- La course ADULTE durera 3h (temps pris sur le 1^{er}).

ARTICLE 5 : HORAIRES :

Présence sur la ligne 10min avant l'heure du départ pour mise en grille.

Les horaires peuvent varier en fonction de chaque organisateur. Toutes les infos nécessaires seront disponibles sur la page Facebook du challenge et sur « Ledossard.com »

ARTICLE 6 : CLASSEMENT :

Le classement final du Challenge est ouvert à tous les participants sans conditions de licence.

Des points seront attribués à chaque manche selon :

- JEUNES : Classement par catégorie (temps différents selon la catégorie)
- ADULTES : Classement au scratch (départ groupé et temps identique)

- VAE : Les VTT électrique auront leurs propres classement annexe

Barème des points attribués par manche :

1er : 200 points	8e : 125 points
2e : 180 points	9e : 120 points
3e : 160 points	10 ^e : 115 points
4e : 150 points	11e au 20e : -3 points (112, 109, ...)
5e : 140 points	21e au 40e : -2 points (83, 46, ...)
6e : 135 points	41e et plus : -1 point (44, 43, ...)
7e : 130 points	DNS (Non Partant) et DSQ (Disqualifié) : 1 pt

Abandon = Sera classé en fonction du nombre de tours réalisés et de son temps de passage

Lors d'une ENDURANCE, les points ci-dessus auront un coefficient multiplicateur de 1.5, MAIS les points acquis au classement SCRATCH seront divisés par le nombre de concurrents dans l'équipe. (ex : le 1^{er} pourrait marquer 200x1.5 = 300pts s'il est solo, mais ne marquerait que 150 ou 100pts s'ils sont 2 ou 3 équipiers)

Un concurrent « peut être » arrêté par le Jury juste avant l'arrivée du 1^{er} scratch (pour éviter de repartir pour 1 tour), il sera alors classé à sa place du moment et marquera les points en conséquence.

Si un concurrent s'arrête sans l'accord du commissaire, il sera considéré comme un abandon.

- Les 5 meilleurs résultats seront retenus à l'issue du challenge (avec 7 courses).
- Il faut participer à un minimum de 5 courses pour être classé au classement final du Challenge.
- Un bonus de 40 points sera attribué aux coureurs ayant pris le départ de la totalité des manches, puis 20 pts pour 6 manches.

A l'issue de chaque manche le classement des épreuves sera transmis au responsable du classement général et un classement provisoire du challenge sera effectué dans les jours suivants. L'ensemble des classements sera alors publié sur la page Facebook du Challenge.

ARTICLE 7 : RECOMPENSES :

A chaque manche, les 3 premiers du scratch Hommes et Femmes seront récompensés ainsi qu'à minima le 1er de chaque catégorie.

ARTICLE 8 : PARCOURS :

Les parcours présentent, dans la mesure du possible, une variété de terrains favorisant les monotraces et les parcours ludiques tout en permettant de doubler. Ces parcours doivent rester accessibles à l'ensemble des concurrents (pas de gros passages techniques ou de sauts). Possibilité d'avoir des bifurcations sur des petits obstacles.

Le circuit ne devra pas dépasser 10 à 15min/tour (course adulte) afin de faire profiter au maximum les spectateurs et de ne pas rendre la course trop longue pour les concurrents après l'arrivée du 1^{er}.

ARTICLE 9 : ZONE TECHNIQUE :

Une zone technique sera aménagée, au passage de laquelle il sera possible de bénéficier d'une

assistance extérieure (le changement de roue est autorisé dans cette zone mais le changement de VTT reste interdit).

Les changements de cadres, de roues, et l'assistance extérieure sont interdits sur tout le reste du parcours.

En cas de casse, le coureur devra rejoindre la zone technique en suivant le sens normal du parcours

ARTICLE 10 : DEPART :

Le départ se fera en ligne. Il sera procédé à l'appel nominatif des coureurs sous le contrôle du commissaire de course. Les coureurs seront disposés en rang de 5 à 8 coureurs.

Pour ne pas perturber la mise en grille, le coureur devra se présenter 10mn avant le départ.

Les premières centaines de mètres devront permettre les dépassements (départs en montée privilégiés). Des départs par catégories ou par regroupements de catégories sont possibles.

Les coureurs seront placés en fonction de leur classement provisoire au Général s'ils sont préinscrits.

Pour la 1^{ère} manche, c'est l'ordre des Pré-Inscriptions qui sera pris en compte.

ARTICLE 11 : PLAQUE de CADRE :

Lors du règlement de votre inscription, vous recevrez une plaque de cadre numérotée.

Ce numéro vous sera attribué pour toute la durée du Challenge.

Ces plaques seront à rendre immédiatement après le passage de la ligne d'arrivée (idem en cas d'abandon).

En cas de non-respect de cette règle ou de perte de plaque, une amende de 15€ vous sera infligée (ou exclusion du classement, ou du challenge).

ARTICLE 12 : MATERIEL et TENUE :

Le VTT est le seul moyen de participer (pas de Gravel ou autres vélos).

Le port du casque normalisé à coque rigide, jugulaire attachée, est obligatoire, y compris pendant les reconnaissances et en dehors du parcours (échauffements...).

Le port des gants est fortement conseillé en particulier pour les jeunes catégories.

ARTICLE 13 : RECLAMATION :

Les classements seront affichés dès la fin de la course à un endroit facilement accessible par les participants et accompagnants. Après l'affichage, le coureur aura 30mn pour établir une contestation en cas d'erreur auprès d'un des arbitres présents. Une fois le délai dépassé, il ne sera plus possible de contester un classement.

Ce sont les arbitres qui valident les classements. Une fois validé par eux, le classement ne pourra plus être changé et deviendra officiel.

ARTICLE 14 : ORGANISATION :

L'organisateur mettra en place :

- Un nombre suffisant de signaleurs en charge de la sécurité sur le parcours et en particulier aux traversées de route.
- Un arbitre sur la ligne d'arrivée ainsi qu'un chronométreur (officiel ou non).
- Des balisages non persistants (flèches et rubalise) de façon à ne pas laisser de traces sur les

parcours après la course.

- Un balisage mis en place la veille de l'épreuve et renforcé le jour de la course (le parcours sera débalisé rapidement et complètement après la course).

ARTICLE 15 : PENALITES :

Dans les cas suivants :

- Où des coureurs voleraient le départ,
- Comportement non fair-play,
- Parcours coupé,
- Reconnaissance pendant le déroulement d'une course,
- Changement de vélo,

Des pénalités pourront être appliquées (à l'appréciation des commissaires).

ARTICLE 16 : DROIT A L'IMAGE :

Le challenge VTT Ardennes se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors des différentes courses pour les besoins de ses différentes publications et ce, sans contrepartie.

Chaque participant autorise le challenge à utiliser son identité, son image et sa prestation sportive, dans le cadre des épreuves constituant le challenge en vue de toute exploitation directe.

Dans le cas contraire, les participants peuvent refuser expressément et par écrit avec accusé de réception l'utilisation des dites informations et images.

Dernière MAJ : le 30/04/26